

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 18 juillet 2016 à 19 heures 37.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

## 1 - ORDRE DU JOUR

1.1- Adoption de l'ordre du jour  
2016-270TM

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

- 1.2 Avis de motion (Règlement sur la circulation et le stationnement);

QUE le point suivant soit retiré :

- 9.2 Adoption du premier projet n° 2016-116-Z;

QUE le point n° 10 soit traité au point 1.3.

1.2- Avis de motion (Règlement sur la circulation et le stationnement )

Le conseiller Michel Verreault donne avis que lors d'une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le *Règlement sur la circulation et le stationnement*, afin d'en modifier la durée du stationnement d'une remorque ou d'un véhicule récréatif.

De plus, une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.3- Période de questions

Une période de questions a été tenue.

Le sujet suivant a été abordé :

- Durée du stationnement d'une remorque ou d'un véhicule récréatif dans la rue.

***La séance est suspendue à 19h43.***

***La séance reprend à 19h47.***

## 2 - CONSEIL MUNICIPAL

2.1-  
Résolution n°  
2016-252TM

La greffière informe les membres du Conseil que le maire a refusé d'approuver la résolution n° 2016-252TM, en vertu des pouvoirs prévus à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

La résolution est présentée à nouveau au Conseil pour décision.

*ATTENDU les offres de services professionnels reçues concernant le projet de construction de sentiers de vélo de montagne;*

*ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :*

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Montants</i>
<i>SWB Entreprise</i>	<i>30 840 \$</i>
<i>WSP</i>	<i>46 100 \$ * Non conforme</i>

*ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;*

*ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente le 27 juin 2016;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay*

*ET RÉSOLU :*

*QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à SWB Entreprise, le mandat des services professionnels nécessaires dans le cadre du projet de construction de sentiers de vélo de montagne, y incluant l'élaboration des plans et devis détaillés, le support technique durant l'appel d'offres, la surveillance des travaux et la production de plans tels que construits, au montant de 30 840 \$, taxes en sus, payable à même les surplus accumulés affectés à ce projet.*

Le vote est pris:

Se prononcent contre la résolution, les conseillères Josée Perreault, Denise P. Bergeron, Hélène Martin et les conseillers Jean-François Morissette, Michel Verreault, Jean-François Delisle, Marco Tanguay, Yves Bergeron, François Madore et Daniel Poudrier.

2.2-  
Adoption de  
la Politique  
pour un  
environne-  
ment sans

*ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines reconnaît que l'exposition à la fumée secondaire provenant du tabac est dangereuse pour la santé et que les non-fumeurs doivent être protégés;*

*ATTENDU QUE la Ville reconnaît que l'usage du tabac sous toutes ses formes est nuisible au consommateur;*

fumée

2016-271TM

ATTENDU le désir de la Ville d'améliorer la santé de ses employés et des utilisateurs de ses infrastructures;

ATTENDU la recommandation de la Commission des ressources humaines;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines adopte la Politique pour un environnement sans fumée;

QUE cette nouvelle politique soit en vigueur à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 -

### **GESTION DU TERRITOIRE**

3.1-  
Appui à une  
demande à la  
CPTAQ -  
Sentiers de  
vélo de  
montagne

2016-272TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire des lots n° 4 912 465, 4 913 729 et 4 912 463 du cadastre du Québec et qu'elle désire en utiliser une partie à une fin autre que l'agriculture pour y aménager des sentiers de vélo de montagne en forêt;

ATTENDU QUE ces lots sont situés dans le périmètre du parc éolien Des Moulins;

ATTENDU QUE la loi applicable stipule que toute demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit être accompagnée d'une recommandation de la Ville concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la loi;

ATTENDU QUE certains des lots sont déjà utilisés à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE les autres emplacements propices à ce genre d'activités sont aussi situés dans la zone agricole;

ATTENDU QUE les activités de cyclisme prévues auront peu d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol du milieu;

ATTENDU QU'à ce jour, cette demande n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE cette demande n'est pas conforme aux orientations du schéma d'aménagement révisé mais que la MRC des Appalaches étudie présentement un projet de règlement de contrôle intérimaire qui, une fois en vigueur, aura pour effet de rendre la demande de la Ville conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots n° 4 912 465, 4 913 729 et 4 912 463 du cadastre du Québec pour y aménager des sentiers de vélo de montagne en forêt;

QUE la résolution numéro 2016-145TM soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

4.1- Octroi du contrat de fourniture de deux batteries et d'un chargeur de batterie neuf pour une Zamboni;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Équipements E.M.U. ltée	11 635,00 \$
Robert Boileau inc.	15 146,68 \$

pour Zamboni

2016-273TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Équipements E.M.U. Ltée** la fourniture de deux batteries neuves de marque Rhino Tab, de modèle 20-7USI413, pour un tarif unitaire de 4 605 \$, ainsi que d'un chargeur neuf de marque Bassi, de modèle BD 600 80-120 triphasé, au tarif de 2 425 \$, pour une dépense totale de 11 635 \$, taxes en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 565.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2- Octroi du mandat de services professionnels - Aménagement de sentiers de vélo de montagne

ATTENDU les offres de services professionnels reçues concernant le *Projet de construction de sentiers de vélo de montagne*;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente le 4 juillet 2016;

2016-274TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à SWB Entreprise, le mandat des services professionnels nécessaires dans le cadre du *Projet de construction de sentiers de vélo de montagne*, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, le tout pour une dépense estimée à 23 551,11 \$, taxes en sus, payable à même les surplus accumulés affectés à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3-  
Octroi du  
contrat de  
concession  
des  
restaurants du  
Centre Mario-  
Gosselin et de  
l'aréna de  
Black Lake

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'opération de la concession des restaurants du Centre Mario-Gosselin et de l'aréna du secteur Black Lake - durée 36 mois;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Montant Centre Mario-Gosselin	Montant Black Lake
M. Martin Tranchemontagne	900 \$	500 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

**2016-275TM**

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à M. Martin Tranchemontagne l'exploitation des restaurants des arénas aux conditions prévues au devis et en contrepartie des revenus suivants pour la Ville:

- Centre Mario-Gosselin : 900 \$ par mois, plus taxes;
- Aréna du secteur Black Lake : 500 \$ par mois, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5 - COUR MUNICIPALE**

**6 - DIRECTION GÉNÉRALE**

6.1-  
Vente du lot  
n° 4 156 776  
du cadastre du  
Québec à

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire du lot n° 4 156 776 du cadastre du Québec, qui correspond à l'immeuble du 209, rue Notre-Dame Est;

ATTENDU QUE la Ville a sollicité des offres pour la vente de ce terrain;



6.3-  
Autorisation  
de signature -  
Acte de  
correction  
pour réseau  
éolien du Parc  
des Moulins

**2016-278TM**

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines et Énergie éolienne des Moulins S.E.C. sont parties à une convention de bail, de droit de propriété superficière et de servitudes reçue par M<sup>e</sup> Marie-Klaude Paquet, notaire, le 26 juin 2012 et publiée au registre foncier de la circonscription foncière de Thetford sous le numéro 19 204 630;

ATTENDU QUE la construction du Parc éolien est maintenant complétée et que les opérations d'arpentage ont révélé le déplacement mineur de la localisation de parties du réseau collecteur et des chemins d'accès du Parc éolien par rapport à leur localisation initialement projetée et autorisée aux termes de la convention;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les termes de la convention pour tenir compte de l'emplacement du réseau collecteur, tel que construit;

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution n° 2014-249TM la demande d'Énergie éolienne des Moulins à la Commission de protection du territoire agricole concernant ces mêmes changements relatifs à l'implantation du réseau collecteur;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR	le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, l'acte de correction de la convention de bail, de droit de propriété superficière et de servitudes reçue par M<sup>e</sup> Marie-Klaude Paquet, notaire, le 26 juin 2016 et publiée au registre foncier de la circonscription foncière de Thetford sous le numéro 19 204 630, le tout selon les termes du projet de contrat préparé par Me Marie-Klaude Paquet, notaire et transmis en date du 10 juin 2016;

QUE les honoraires, copies et frais de publication soient assumés par Énergie éolienne des Moulins, S.E.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7 -**

## **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

7.1-  
Autorisation  
de dépôt d'un  
projet de  
remplacement  
du système de  
réfrigération à  
l'aréna de  
Black Lake

**2016-279TM**

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder au remplacement du système de réfrigération à l'Aréna de Black Lake;

ATTENDU l'existence du *Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE le ministère exige qu'une résolution soit adoptée par la Ville pour déposer son projet dans le cadre de ce Programme;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise la présentation du *Projet de remplacement du système de réfrigération de l'Aréna de Black Lake* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling*;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Thetford Mines à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Thetford Mines désigne le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8 - COUR MUNICIPALE**

8.1-  
Adhésion de  
la  
municipalité  
de St-Adrien  
d'Irlande à la  
Cour  
municipale de  
Thetford  
Mines

**2016-280TM**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a manifesté son intention d'adhérer à l'entente connue avant la fusion municipale de la nouvelle Ville de Thetford Mines comme étant l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune avec la Ville de Black Lake par l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Thetford Mines;

ATTENDU QUE l'avis de motion de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a été donné à leur séance régulière du 2 mai 2016 et que le règlement autorisant leur adhésion à ladite Cour municipale, a été adopté le 6 juin 2016;

ATTENDU QUE l'entente prévoit à l'article 8 que toute municipalité peut adhérer à celle-ci en obtenant le consentement de la Ville de Thetford Mines et en acceptant, par règlement, les coûts d'adhésion spécifiés à l'annexe de l'entente et en transmettant une copie certifiée conforme de ce règlement à la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU QUE les représentants de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande ont été informés du fonctionnement de la Cour municipale de Thetford Mines;

ATTENDU QUE la nouvelle Ville de Thetford Mines constituée par décret publié dans la Gazette officielle le 17 octobre 2001 portant le numéro 1166-2001 regroupant les anciennes municipalités de Robertsonville, Black Lake, Pontbriand, Thetford partie Sud;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 juillet 2016;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines telle que constituée par décret accepte l'adhésion de la municipalité de Saint-Adrien d'Irlande à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9 - LÉGISLATION**

9.1- Adoption du règlement n° 580  
(Règlement sur la garde des animaux)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 580 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

**2016-281TM** ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 580 intitulé « *Règlement pour amender le règlement numéro 222 concernant la garde des animaux* » soit adopté comme si au long réitéré et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2-

**10 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Et cette réunion se termine à 19h51.

---

La greffière, Edith Girard

---

Le maire, Marc-Alexandre  
Brousseau

EG/mcj